



Contestation d'honoraires d'avocat

Par **sliman**, le **13/01/2011** à **20:56**

Bonjour,

j'ai un avocat depuis 8 mois, je l'ai consulté 5 ou 6 fois mais face à sa passivité et sa non communication j'ai décidé de changé de conseil.

il n' y eu aucune convention d'honoraire, a t'elle le droit d'appliquer un tarif à l'heure (150€) alors qu'elle a rien fait, je la soupçonne même d'avoir joué la montre sciemment.
le problème est que mon affaire stagne et que le nouvel avocat attend son accord avant d'agir.